

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU DEPARTEMENT MINISTERIEL DES SPORTS

1.	NOUVEAUTE AU DEPARTEMENT	3
2.	LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	4
2.1.	Composition	4
2.2.	Activités.....	4
3.	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)	6
4.	LE SPORT DE COMPETITION	7
4.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives ...	7
4.2.	Répartition des crédits en 2006	7
4.3.	Les crédits en 2007	8
4.4.	Le congé sportif	10
4.4.1.	Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs	10
4.4.2.	Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	11
4.4.3.	Le congé sportif pour dirigeants	12
5.	L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS.....	15
5.1.	Les centres de formation	15
5.2.	Les classes sportives	16
5.3.	Mise en place de la structure Sport-Études.....	17
5.4.	Suivi Individuel.....	19
5.5.	Section pour sportifs d'élite de l'armée	20
5.6.	Les formations des cadres techniques des fédérations sportives.....	20
5.7.	Projets européens	22
6.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF	24
6.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition ..	24
6.2.	L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS	24
6.3.	L'examen médical des sportifs d'élite	24
6.4.	Le service Sport/Handicap	25
6.5.	La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)	25
6.6.	La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL).....	25
6.7.	Le contrôle antidopage	25
6.8.	La lutte antidopage au niveau international	26
6.9.	Contacts internationaux.....	27
7.	LE SPORT-LOISIR	28
8.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	32
9.	WIBBEL & DRIBBEL	33
10.	BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE	36
10.1.	Base Nautique de Lultzhausen	36

10.2.	Base Nautique de Liefrange.....	36
11.	EQUIPEMENT SPORTIF.....	37
	Le huitième programme quinquennal	37
12.	RELATIONS INTERNATIONALES	39
12.1.	Réunions informelles des Ministres des Sports UE.....	39
12.2.	Conseil de l'Europe	41
12.2.1.	Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg	41
13.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	42
13.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation.....	42
13.1.1.	Le bâtiment central.....	42
13.1.2.	Le hall multisports	42
13.1.3.	Le stade multisports	42
13.1.4.	Le garage des véhicules automoteurs.....	42
13.1.5.	Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl.....	42
13.1.6.	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	42
13.2.	Installations sportives	43
13.2.1.	Tableau de l'utilisation en heures/année	43
14.	LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE	44
14.1.	La Consolidation des activités du Centre des Salles.....	44
14.1.1.	Le Sport	44
14.1.2.	Conférences et séminaires.....	46
14.1.3.	Les spectacles	46
14.1.4.	La restauration et l'Hébergement	47
14.2.	La rénovation par étapes du Centre Aquatique.....	47
14.2.1.	Le Sauna.....	47
14.2.2.	Centre Aquatique	47
14.2.3.	Statistiques.....	47
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS	49

1. NOUVEAUTE AU DEPARTEMENT

Vers la fin de l'année 2007, le Ministre des Sports put enfin se montrer heureux d'assister à la mise en ligne du portail thématique des Sports, en gestation depuis fin 2005 et conçu en collaboration avec le service étatique *eLuxembourg* qui est en charge d'harmoniser tous les portails de l'Etat.

Sous l'adresse www.sports.lu, l'internaute trouve toutes les informations pertinentes en matière de sport, et notamment en ce qui concerne :

- la structure du Sport au Luxembourg,
- le sport de compétition,
- le sport-loisir,
- les formations de cadres,
- les différentes modalités d'obtention d'aides financières,
- l'assurance collective des sportifs,
- les infrastructures sportives,
- les centres médico-sportifs,

pour ne citer que les thèmes les plus importants.

Le portail, conformément aux tendances modernes, vise d'accroître ses fonctionnalités interactives pour l'utilisateur.

La rubrique « A la une » informe de l'actualité sportive du pays.

2. LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

2.1. Composition

Le Conseil supérieur des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels ayant des missions particulières en rapport avec le sport, à savoir le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministère de la Santé et le Département ministériel de la Défense.

Sont nommés membres du Conseil supérieur des sports:

- comme membres du bureau :

- M. Affi SCHERER, président
- M. Pilo FONCK, vice-président
- M. Denis SCUTO, vice-président
- M. Robert SCHULER, secrétaire général

- comme délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

- Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
- M. Fernand GUTH, membre du Conseil d'administration
- M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

- en raison de leurs compétences dans le sport :

- Mme Marie-Paule HOFFMANN, dirigeante et juge sportive
- M. Jos FABER, dirigeant sportif
- M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

- comme représentants de départements ministériels :

- M. Frank GANSEN, Ministère de la Santé
- M. Alain DUSCHENE, Département ministériel de la Défense
- M. Michel LANNERS, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

- comme secrétaire administratif :

- M. Christian DIEDERICH, Département ministériel des Sports.

2.2. Activités

Au cours de 6 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- soumis fin 2007 les résultats d'une première évaluation concernant les efforts des fédérations pour développer le sport de compétition après avoir examiné les concepts de 12 fédérations au cours de l'année 2007, ensemble avec sa commission sportive;

- proposé au Ministre les aides nouvelles et supplémentaires à répartir dès le budget 2008 aux fédérations ayant répondu à l'appel de présenter un concept pour le développement du sport de compétition et d'élite ;
- émis ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour le développement du sport d'élite dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ;
- suivi de près la mise en place et le fonctionnement de la structure de « sports-études » dont la première année scolaire a commencé en septembre 2007 dans les installations de l'Institut National des Sports ;
- entendu un rapport intermédiaire concernant les projets avec les communes de Bettembourg, Préizerdaul, Roeser et Wiltz développés dans le cadre de la politique d'innovation en matière de sport-loisir et formulé ses considérations pour une extension et une diversification des projets avec d'autres partenaires locaux ;
- démarré, à la demande du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, au sein de sa commission spéciale, la révision de la réglementation concernant le congé sportif pour adapter les critères aux évolutions sportives intervenues d'ici la première mise en vigueur du règlement en 1977.

3. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

Selon une tradition fortement ancrée dans la tradition du Département, le Ministre a rencontré par trois fois en 2007 le Président du Comité olympique et sportif luxembourgeois avec ses représentants pour discuter des thèmes d'actualité en matière sportive aussi bien au Luxembourg que sur le plan international.

La participation d'une délégation importante aux Jeux des Petits Etats d'Europe, la phase de préparation finale des Jeux olympiques de Pékin de 2008, la traditionnelle discussion sur les propositions budgétaires, les jeux de hasard, la révision de la réglementation sur le congé sportif, la coopération active dans la préparation au démarrage de la structure « sports-études », la crise du bénévolat dans le sport, tels sont les principaux thèmes qui ont fait l'objet des discussions à travers 2007.

A l'occasion de cette 12^e édition des Jeux des Petits Etats d'Europe qui se sont déroulés dans la principauté de Monaco, la délégation des sportifs luxembourgeois, forte de 122 athlètes, a remporté un nombre-record de médailles (79 au total), dont 20 d'or, 24 d'argent et 35 de bronze.

Le C.O.S.L. a signé plusieurs contrats avec les athlètes entrant en ligne de compte pour briguer une sélection définitive pour les Jeux olympiques de Pékin. La délégation est estimée à quelques 10 sportifs au total.

En matière de budget, des accents importants sont mis sur le sport de compétition. Une hausse substantielle de 1,0 million d'euros est proposée dont la moitié dans l'intérêt du sport d'élite. D'autres majorations sont signalées aux articles relatifs aux cadres administratifs, aux programmes fédéraux, à la section de sports d'élite de l'Armée ainsi qu'aux entraîneurs nationaux.

Des contacts ont par ailleurs eu lieu entre la direction du C.O.S.L. et les fédérations les plus importantes pour sonder les besoins en congé sportif. Il en a résulté qu'un nombre insuffisant de personnel d'encadrement accompagnait les athlètes à des stages et des championnats. Ici, une application moins stricte de la notion de « sportif d'élite » et un relèvement des plafonds de remboursement sont étudiés pour remédier au problème.

4. LE SPORT DE COMPETITION

4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2007 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2008. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2006 et indique les fonds disponibles en 2007 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.020, 33.021 et 33.022)

chiffres en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres admini- stratifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program. sportifs ; armée	CREDIT 33.014 Mesures promotion sport d'élite	TOTAL DES AIDES	Vari- ation en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	4.015.000	31,62

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

4.2. Répartition des crédits en 2006

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 2.717.000 à 2.957.000 €, soit une hausse de 8,83%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 590.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 50 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ;
- 394.942 € à titre de 153 subsides extraordinaires aux fédérations et 28.368 € dans l'intérêt de 29 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 252.190 € en tant que subsides ordinaires en 2006 à 311 clubs selon la procédure administrative simplifiée de la présentation des demandes ainsi qu'en fonction de critères visant:
 - la promotion des activités des jeunes licenciés;
 - l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;
- 264.000 € à titre de participation aux indemnités versées par 22 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 21,63 tâches ; les critères appliqués sont:
 - le remboursement de 40% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 30.000 € pour une tâche complète;

- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les sept fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLSE, FLTT et FLT ;
- 243.750 € à titre de contribution particulière pour 6,5 tâches de directeur technique existant en 2006 auprès des 7 fédérations suivantes : FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète) et FLH (1/2 tâche);
- 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;
- 1.157.750 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs admis à la section des sports d'élite de l'armée.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 164.065 € à charge de crédits de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation des entraîneurs en charge des centres de formation de 11 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 186.000 € versées aux fédérations et de 34.000 € remboursées aux communes pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
- les F.L.H.G. et F.L.S.G. le centre national des sports de glace (patinoire) à Kockelscheuer ;
- la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.T.A. le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

A partir de 2006, sur la base d'une convention avec la Ville de Luxembourg, un remboursement des frais de fonctionnement est assuré pour l'utilisation fédérale de la patinoire à Luxembourg-Kockelscheuer pour les besoins du hockey sur glace et des sports de glace : patinage artistique et patinage vitesse, curling et crosse sur glace.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 36.093 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

4.3. Les crédits en 2007

Pour 2007, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 3.050.250 €, soit une majoration de 3,15%.

Dans le détail sont prévus :

- 565.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations y compris un nouveau fonds pour renforcer l'appui de fédérations développant des programmes pour le sport de compétition de niveau international;
- 859.500 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages pour les cadres fédéraux;
- 655.500 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 95.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 595.250 € pour les cadres administratifs dont 264.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 22 tâches de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 243.750 € pour 6,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une participation forfaitaire de 50.000 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. . Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 40,0% jusqu'à la dépense maximale de 30.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 50.000 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux avec une prise en charge de 75% pour cette catégorie de personnel.
- 375.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de leurs concepts de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des pré-sélectionnés olympiques est relevée à 100.000 € pour la troisième année de préparation aux Jeux Olympiques 2008 à Pékin sur la base d'une convention retenant, avec la participation initiale pour la première année de l'Olympiade, également l'accord pour un relèvement des fonds à l'approche des Jeux Olympiques.

La nouvelle loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est retenue en 2007 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 236.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2006 » ci-devant. S'y ajoute à partir de 2007, le centre national des sports pour personnes handicapées suite à l'ouverture en septembre 2007 des installations du « Rehazenter ». Les premiers remboursements pour les utilisations sportives sont à déterminer sur la base de la convention conclue entre l'établissement public « Rehazenter », le Département ministériel des Sports et le Ministère de la Santé. Les deux départements remboursent chacun la moitié des frais d'utilisation.

Les frais de 2007 pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 33.000 €.

Une priorité absolue est accordée aux crédits destinés à contribuer aux frais d'entraînement et de préparation des fédérations, y compris les mesures spéciales dans l'intérêt des athlètes d'élite. Aux contributions directes sont à ajouter les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS.

L'investissement supplémentaire pour les cadres fédéraux permet aux meilleurs athlètes de renforcer leurs plans de préparation et de multiplier leurs participations aux compétitions internationales officielles.

4.4. Le congé sportif

4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau repris au présent chapitre indique pour l'année 2007 avec 1.971 jours le plus important total de jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 247 bénéficiaires relevant de 23 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Il en ressort aussi que 85,9 % du congé alloué, c'est-à-dire 1.694 jours ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 14,1% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Le nombre total des bénéficiaires augmente de 136 unités par rapport à 2006 pour atteindre là aussi le chiffre très élevé de 247. A l'instar des années passées, le tableau continue d'évoluer en dents de scie, du fait de l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe qui ont connu en 2007 une participation exceptionnellement importante au niveau de la délégation luxembourgeoise. Ainsi, 75 bénéficiaires se sont vu octroyer un congé sportif pour la participation aux seuls Jeux des Petits Etats à Monaco en 2007 pour un total de 300 jours de congé sportif accordés.

En dépit du fait que nombre d'athlètes sont encore scolarisés, alors que d'autres ont opté pour une carrière professionnelle ou sont admis à la section de sports d'élite de l'armée, le nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » est cette fois-ci en nette progression (+ 95%) et constitue donc une inversion de la tendance observée les dernières années. A côté des Jeux des Petits Etats d'Europe, certains élargissements décidés dès 2005 pour les sports collectifs ainsi que l'intensification de la préparation aux Jeux Olympiques de Pékin 2008 en sont les principales raisons.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit 80,6% du montant global de 403.898 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements peuvent rester en souffrance à ce stade du fait que les employeurs n'ont pas encore présenté leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1010
2007	idem	325.582	1.694 jours remboursés sur 1971

Lesdits 1.971 jours sont répartis comme suit :

- 1.109 jours aux athlètes d'élite dont 239 jours pour des stages de préparation et 870 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 862 jours pour les accompagnateurs.

La part importante (43,75%) de jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport aux athlètes, s'explique par le fait que nombre d'athlètes sont des sportifs scolarisés, professionnels ou membres de la section de sport d'élite de l'armée.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif diminue légèrement pour passer de 205 € en 2006 à 192 € en 2007. La raison en est notamment la part importante de jeunes sportifs d'élite dans certains sports collectifs qui touchent des salaires de début de carrière.

4.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est resté fixé à 30 jours pour les membres des cadres « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs pré-sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Pour l'année préolympique 2007, les sportifs d'élite ayant signé un contrat olympique avec le COSL bénéficient en principe de conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement 50 jours pour les accompagnateurs. Lesdits athlètes entrant en ligne de compte sont en majorité soit scolarisés, soit sportifs professionnels ou membres de la section de sports d'élite de l'armée. Le congé n'est donc principalement accordé que pour les accompagnateurs.

Une dérogation particulière jusqu'à 125 jours est prorogée pour les quatre années de la nouvelle olympiade (2005 à 2008) dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif rapproché de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être exceptionnellement étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne l'ensemble des sports collectifs : basketball, football, handball, hockey sur glace, rugby et volleyball. L'année 2007 montre que cette mesure a eu davantage d'impact sur le congé sportif accordé par rapport à l'année précédente puisque les sports collectifs bénéficient de 601 jours en 2007 alors que 509 jours furent octroyés en 2006.

Deux facteurs essentiels permettent de contrôler l'évolution du congé, à savoir le niveau sportif des équipes et le programme officiel.

- Equipe nationale de football

Le plafond annuel de 18 jours par joueur a été maintenu pour 2007 au vu de l'évolution sportive de l'équipe.

Malgré le rajeunissement du cadre de l'équipe nationale opéré après le départ de plusieurs titulaires, le programme bien fourni en rencontres officielles a entraîné pour la FLF une légère augmentation des dépenses de l'ordre de 4.000 € en 2007. Ainsi 264 jours de congé sportif ont été octroyés à 16 joueurs et 4 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 34.242 €.

- Equipe nationale de handball

Depuis le 2^e semestre 2006, les mesures spéciales qui avaient été prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball ne sont plus en vigueur. Cette décision de ne pas reconduire le concept handball n'a pas d'incidence sur le congé sportif. Le congé accordé en 2007 est de 119 jours à 10 joueurs et 2 officiels dont 84 jours sont remboursés pour un montant de 14.482 €.

Un dépassement du plafond normal de 12 jours n'a pas été nécessaire en 2007 au vu du programme sportif de la FLH. Les joueurs de l'équipe nationale pourraient le cas échéant atteindre jusqu'à 25 jours pour les sports collectifs.

- Equipes nationales de basketball

Le congé sportif accordé en 2007 pour les équipes nationales féminine et masculine est de 121 jours à 4 joueurs(ses) et 8 officiels, dont 107 jours sont remboursés pour un montant de 26.086 €. Le maximum de 25 jours pour les sports collectifs n'a pas été accordé en 2007 pour l'équipe nationale féminine en dépit de son engagement dans le cadre du « Women's Eurocup ». L'équipe a bénéficié jusqu'à 18 jours au vu de l'évolution sportive en 2007.

- Equipes nationales de volleyball

Le congé sportif accordé en 2007 pour les équipes nationales féminine et masculine est de 79 jours à 14 joueurs(ses) et 7 officiels, dont 59 jours ont été remboursés pour un montant de 11.637 €. Le congé sportif octroyé aux équipes nationales de la FLVB est en forte augmentation en raison d'un programme sportif chargé comprenant des rencontres et tournois internationaux officiels, Championnats d'Europe et Jeux des Petits Etats d'Europe.

- Equipes nationales de tennis de table

Jusqu'à 30 jours de congé sportif pour les athlètes membres des cadres d'élite du C.O.S.L., voire jusqu'à 75 pour les présélectionnés olympiques, peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT. En 2007, 168 jours de congé sportif ont été attribués à 5 sportifs et 4 accompagnateurs. Sur les 168 jours accordés, 153 ont été remboursés pour un total de 24.346 €.

4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants

414 jours de congé sportif ont été accordés à 66 dirigeants techniques et administratifs dont 287 jours ont été remboursés pour un montant de 78.316.- €, ce qui représente 19,4% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414

Selon les priorités fixées, le congé a été attribué comme suit :

- 232 jours à des arbitres et juges;
- 87 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux
- 59 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 36 jours pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2007 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est en légère augmentation (+4,9%) par rapport à l'année précédente en dépit d'une légère diminution du nombre de jours octroyés (-3,5%).

Pour les dirigeants un coût moyen de 273 € par jour de congé a été enregistré, soit un renchérissement de 22 € par rapport à la moyenne de 2006, soit une augmentation de 8,8%. Le coût moyen dépasse de 81 € celui des sportifs dont une majorité n'est qu'au début de la carrière professionnelle.

Conclusion finale

Tant le nombre de demandes de congé sportif, dûment justifiées d'ailleurs du point de vue de la qualification d'un nombre toujours croissant de sportifs et de leur personnel d'encadrement, que le nombre des bénéficiaires et des jours de congé sportif accordés en conséquence sont en forte augmentation en 2007 par rapport à 2006.

Par suite, il en est de même des dépenses engendrées pour l'octroi de congé sportif qui passent de 192.011 € en 2006 à 403.898 € en 2007.

Avec 300.000 €, le crédit de 2007 n'a pas été suffisamment adapté pour tenir compte de la participation aux J.P.E.E. ainsi que du nombre croissant de demandes justifiées. Un dépassement important de 100.000 € a ainsi dû être autorisé et le crédit de l'année 2008, a été doté de la mention « sans distinction d'exercice » pour prendre en compte un éventuel surcoût supplémentaire.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2007

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2007											
Sports collectifs:	FLBB	4	8	12	93	28	121	107	14		
	FLF	16	4	20	172	92	264	264	0		
	FLH	10	2	12	84	35	119	84	35		
	FLHG	6	0	6	18	0	18	18	0		
	FLVB	14	7	21	68	11	79	59	20		
sous-total		50	21	71	435	166	601	532	69	89557	168
Sports individuels:	ALMR	1	0	1	2	0	2	2	0		
	ALPAPS	9	8	17	200	0	200	188	12		
	COSL	45	34	79	330	0	330	236	94		
	FELUBA	1	1	2	9	0	9	9	0		
	FLA	12	6	18	66	111	177	161	16		
	FLAB	0	1	1	4	0	4	4	0		
	FLAM	0	4	4	34	14	48	48	0		
	FLCK	1	2	3	59	25	84	84	0		
	FLDE	5	1	6	34	0	34	27	7		
	FLHLP	1	1	2	20	0	20	20	0		
	FLNS	1	3	4	29	24	53	53	0		
	FLQ	5	1	6	18	0	18	18	0		
	FLS	0	3	3	15	0	15	15	0		
	FLT	1	2	3	47	10	57	57	0		
	FLTA	3	1	4	51	16	67	53	14		
	FLTAS	4	3	7	45	0	45	16	29		
	FLTRI	1	1	2	8	0	8	6	2		
	FLTT	5	4	9	118	50	168	153	15		
FSCL	1	4	5	26	5	31	12	19			
sous-total		96	80	176	1115	255	1370	1162	208	236025	203
Total		146	101	247	1550	421	1971	1694	277	325582	192

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2007

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
2007													
Sports collectifs:	FLBB	1	3	4	4	0	4	31	39	15	24		
	FLF	3	9	12	19	0	19	64	102	86	16		
	FLH	0	1	1	0	0	0	3	3	3	0		
	FLVB	12	3	15	6	23	5	25	59	42	17		
	sous-total		16	16	32	29	23	28	123	203	146	57	38297
Sports individuels:	ALMR	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2		
	COSL	1	7	8	7	0	0	29	36	24	12		
	FAL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2		
	FLAM	0	2	2	0	0	2	11	13	0	13		
	FLDA	1	0	1	5	0	0	0	5	0	5		
	FLGYM	2	1	3	4	0	0	20	24	24	0		
	FLHG	1	0	1	0	0	3	0	3	3	0		
	FLHLP	1	0	1	25	0	0	0	25	25	0		
	FLT	4	1	5	0	21	0	11	32	4	28		
	FLTAS	3	0	3	0	15	0	0	15	10	5		
	FLTRI	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0		
	FLTT	2	0	2	5	0	3	0	8	5	3		
	FSCL	1	1	2	3	0	0	18	21	21	0		
	LASEL	0	2	2	0	0	0	8	8	8	0		
	MUL	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0		
sous-total		19	15	34	58	36	8	109	211	141	70	40019	284
Total		35	31	66	87	59	36	232	414	287	127	78316	273
Total général				313				2385	1981	404		403898	204

5. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

5.1. Les centres de formation

Depuis 1989, l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les centres de formation avec les 12 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

En fonction de la spécificité de chaque discipline sportive, les mesures de soutien peuvent considérablement varier. Le nombre des cadres fédéraux et des jeunes sportifs se résument comme suit :

Fédération sportive	Nombre de cadres	Nombre de sportifs
SPORTS INDIVIDUELS		
FLA	5	40
FLGym	2	12
FLNS	6	34
FLTri	6	20
FSCCL	3	28
TOTAL Sport individuels	22	134
SPORTS COLLECTIFS		
FLBB	6	98
FLF	4	70
FLH	3	65
FLVB	2	24
TOTAL Sports collectifs	15	257
SPORTS DE RENVOI		
FELUBA	4	22
FLT	2	20
FLTT	2	29
TOTAL Sports de renvoi	8	71
Total pour les 12 fédérations sportives	45	462

Projets annexés aux Centres de Formation

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psychosocial, l'ENEPS coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o l'organisation de cours d'appuis pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;
 - o la coordination d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, D'Coque, CNF – Mondercange) ;
 - o le tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- Suivi médical et paramédical par
 - o 1 examen médical annuel ;
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
 - o la mise à disposition d'un kinésithérapeute dans le contexte des classes sportives et du Sports-Études.
- Stages d'entraînement
 - o L'ENEPS a coordonné et financé 24 stages d'entraînement avec les fédérations sportives.
- Transport
 - o La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - o L'envergure du transport a considérablement augmenté au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 07/08 à cause du fonctionnement des 4 classes du Sports-Études à l'INS.
- Projet diététique
 - o Ce projet essaie de sensibiliser les jeunes aux différents aspects d'une alimentation saine, équilibrée et adaptée aux sportifs.
- Projet d'entraînement mental
 - o L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le sport de haut niveau. L'ENEPS essaie de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes d'entraînement mental et de psychologie du sport.
 - o Encadrement mental des sportifs du Sports-Études

5.2. Les classes sportives

Depuis 1999, le mouvement sportif profite d'une structure spécifique créée au Lycée Aline-Mayrisch, à savoir les classes sportives. L'objectif majeur des classes sportives est de combiner de façon variée les obligations scolaires et sportives. Les principaux partenaires de cette structure sont :

- les responsables des deux établissements scolaires, le Lycée Aline-Mayrisch Luxembourg (LAML) et l'École de Commerce et de GESTION (ECGL),
- les parents des athlètes,
- les responsables fédéraux,
- les entraîneurs fédéraux.

Le groupe de coordination se charge de la gestion des classes sportives et les responsabilités se répartissent comme suit :

Volet scolaire	LAML
Volet sportif	ENEPS – Fédérations sportives
Volet médical et paramédical	ENEPS, Service Médico-Sportif et Fédérations sportives
Volet psycho-social	SPOS du LAML et ENEPS

Les objectifs sont de mener de concert une scolarité normale et une activité sportive orientée vers le sport de haut niveau. Il s'agit de créer un milieu et des conditions favorables où tous les partenaires tirent sur la même corde dans l'intérêt de la réussite scolaire et sportive des élèves.

Organisation générale en 2007/2008 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 6 ^e resp 8 ^e	1	1
Classe de 5 ^e resp. 9 ^e	1	1
Classe de 4 ^e	1	
Effectif total dans les 5 classes sportives : 86 élèves (+30 élèves en 3^e / 2^e / 1^e au LAML et à l'ECG)		

Tous les sportifs sont intégrés dans leur Centre de Formation respectif.

Horaires : 2 journées longues (Lundi et Mercredi de 8h05 à 15h40) et 3 journées courtes (Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h05 à 12h45).

Le programme sportif hebdomadaire intégré dans l'horaire des cours est le suivant :

- 8^e / 6^e : 1 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral
- 9^e / 5^e / 4^e : 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral

Lors de la rentrée 2008/2009, les classes sportives seront intégrées dans la structure Sports-Études à l'INS.

5.3. Mise en place de la structure Sport-Études

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2007/2008, 4 classes du projet Sports-Études fonctionnent sur le site de l'INS.

Ce projet, qui veut étendre et perfectionner le projet actuel des classes sportives, est une réalisation commune du mouvement sportif (COSL – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS et MENFP).

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la **réussite scolaire** par :
 - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
 - un projet pédagogique adapté et différencié ;

- des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires,
- la **réussite sportive** par :
 - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD : Long Term Athlete Development) ;
 - le placement de l'athlète au centre de ses intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité ;
- une **intégration sociale** normale par :
 - des périodes de récupération ;
 - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribuera à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs par rapport à la structure actuelle (classes sportives):

- le système des classes « Sports-Etudes » est proposé jusqu'en classes terminales (dans le projet final) ;
- le projet « Sports-Etudes » est offert dans les deux ordres d'enseignement, secondaire et secondaire technique ;
- les classes ne contiennent que des élèves adhérant au projet « Sports-Etudes » ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au jeudi ;
- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires. Des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de perte de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par:
 - le « Splitting » d'une année scolaire
 - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations
 - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2)

Organisation en 2007/2008 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 7 ^e	2	1
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 4 classes sportives : 72 élèves		

Horaire classes de 7^{es} :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:00	08:50	EPS	Cours	ES	Cours	PMG
Unité 2	08:50	09:40	EPS	Cours	ES	Cours	PMG
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 5	11:40	12:30	Déjeuner	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 6	12:30	13:20	Cours	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 7	13:20	14:10	Cours	Cours	EF	Cours	Cours
Unité 8	14:10	15:00	Cours	EO		EO	Cours
Unité 9	15:15	16:00	EO				

Horaire de la classe de 3^e :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:00	08:50	EPS ou ES	PPG ou ES	ES	PPG ou ES	Cours
Unité 2	08:50	09:40	EPS ou ES	PPG ou ES	ES	PPG ou ES	Cours
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 5	11:40	12:30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:30	13:20	Cours	Cours	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:20	14:10	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 8	14:10	15:00	Cours	EF	EF	Cours	Cours
Unité 9	15:15	16:00	EF			EF	

Pour l'année scolaire 2008/2009 le Sports-Études fonctionnera avec un effectif de 10 classes (les classes sportives vont être incluses dans la structure). Le projet final prévoit +/-20 classes. L'enseignement secondaire fonctionnera avec deux classes parallèles jusqu'en 1^{ère} (les sections C et D seront proposées). L'enseignement secondaire technique couvrira les filières « Technique Générale » et « Commerce ».

5.4. Suivi Individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le **programme** et **l'organisation** des études pour les élèves pouvant faire valoir de **bons** résultats sportifs au niveau de compétitions **internationales**.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le COSL.

Pour la rentrée scolaire 2007/2008, 28 sportifs profitent de la loi en question. Un des objectifs du sport d'élite au Luxembourg est une intégration dans une structure de haut niveau, voire un système sport-études à l'étranger pour garantir la progression sportive de nos meilleurs sportifs.

5.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le COSL.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2007, les 10 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

- Daniel ABENZOAR (FLA)
- Christian BENEKE (MUL)
- Dirk BOCKEL (FLTri)
- Marcel EWEN (FLSE)
- Gilles DECKER (FLTA)
- David FIEGEN (FLA)
- Sarah PETRE (FLSE)
- Guy ROSEN (FLDA)
- Marc SCHMIT (FLV)
- Tessy SCHOLTES (FLAM)

5.6. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2007, l'ENEPS a traité 39 cycles ou modules de formation dans les divers domaines confiés par la loi du 28 novembre 1988, à savoir :

- 14 formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres ;
- 11 formations pour entraîneurs ou moniteurs ;
- 7 formations pour animateurs de Sport-Loisir ;
- 7 organisations de modules généraux pluridisciplinaires.

Nous constatons que 51% des formations proposées à la demande de nos fédérations-partenaires se situent au niveau inférieur de l'échelle de qualification des arbitres, entraîneurs et animateurs. Des efforts sont donc à entreprendre pour motiver les initiateurs et moniteurs à perfectionner leurs connaissances et savoir-faire pour un 2^e respectivement 3^e cycle de formation.

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	8
Moyen	2
Supérieur	4

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	7
Entraîneurs B	2
Entraîneurs A	2

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	2
Supérieur	4
Module	1

D. Organisation des modules généraux pluridisciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	3
Entraîneurs B	4

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen (1)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen (2)
Condition Physique 1	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport	Entraîneurs B	Moyen

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Cyclisme	Commissaire de cyclisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Masculine	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-ball	Arbitres de Hand-ball	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-ball	Arbitres de Hand-ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juges/arbitres de tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volley -Ball	Arbitres de Volleyball	Supérieur

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Initiateurs d'athlétisme
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Entraîneurs « B » d'athlétisme
Fédération Luxembourgeoise de Badminton	Initiateurs de badminton

Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball	Entraîneurs « B » de Basket-ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football (1)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de football (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs « A » de football
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Initiateurs de tennis
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports subaquatiques	Moniteurs « M1 » de plongée subaquatique
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de jujitsu
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de judo

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport-Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport-Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport-Loisir	Moniteurs de Nordic Walking	supérieur (1)
Sport-Loisir	Moniteurs de plein air	supérieur (2)
Sport-Loisir	Moniteurs pour Seniors	supérieur (3)
Sport-Loisir	Moniteurs de Fitness	supérieur (4)
Module moniteurs de plein air	Moniteur d'escalade	supérieur

Formation continue

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme : Juges d'athlétisme
Fédération Luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Natation : Initiation à la natation pour enfants de 6-10 ans

Préformation

Fédération Luxembourgeoise de Football : Kinderfußball (2)
--

5.7. Projets européens

Protocole de coopération avec la Sarre

Cet accord prévoit entre autre des formations continues pour les entraîneurs nationaux et fédéraux des deux régions. En 2007, l'ENEPS, en collaboration avec ses partenaires, à savoir le COSL, le LSVS (Landessportverband des Saarlandes) et le « Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport des Saarlandes » ainsi que la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport, a organisé six formations continues portant sur

- Medienverhalten
- Turnen als Bestandteil des Grundlagentrainings
- Wettkampfbeobachtung - Coaching und Scouting
- Höhenttraining und seine Facetten
- Coaching in Rückschlagspielen
- Verletzungen und Überlastungsschäden

Pool interrégional du sport

Le pool interrégional du sport, l'Eurosportpool, vise une coopération, une communication et des formations communes dans les 6 régions suivantes :

- La communauté germanophone de Belgique (B),
- la province du Luxembourg (B),
- la Sarre (D),

- la Rhénanie-Palatinat (D),
- la Lorraine (F),
- le Grand-Duché de Luxembourg (L).

Les régions partenaires ont la volonté de poursuivre et de renforcer leur collaboration en vue de construire l'Europe de demain.

Parmi les objectifs principaux pour 2007-08, l'Eurosportpool tente de favoriser l'intégration sociale par la pratique du sport et cherche à intensifier la lutte contre le dopage et la violence dans le sport et à promouvoir l'éthique sportive.

L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs mêmes.

6. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

6.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 47 secrétaires. En 2007, 12.125 sportifs ont été examinés.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 85 plongeurs ont été examinés de façon spéciale.

Seulement 3 sportifs ont dû être déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont dû être déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

12 % des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de mieux juger de leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a entamé son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. La réalisation de ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :

- -l'encodage en ligne des informations par les différents centres locaux d'examens ;
- -la conservation de l'historique des examens médicaux.

Le nouveau système permet de traiter au plus vite les résultats dans l'intérêt des sportifs. En décembre 2007, 9 centres ont intégré le nouveau système.

Le service *eLuxembourg* assiste le service médico-sportif durant les différentes phases inhérentes au suivi du projet.

6.2. L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

138 jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Depuis septembre 2007, les sportifs intégrant la structure « Sport/Etudes » sont suivis par une équipe multidisciplinaire (médecin, kinésithérapeute, diététicien et psychologue).

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades a été vu en urgence par la responsable du service médico-sportif.

6.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2007, 66 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

6.4. Le service Sport/Handicap

En 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, a réussi à mettre autour d'une table tous les acteurs – ministères, responsables du Rehazenter, fédérations et clubs – afin de garantir des conditions d'entraînement optimales pour sportifs handicapés physiques et mentaux.

Depuis septembre 2007 un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux du nouveau Rehazenter.

6.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2006 une convention entre le DMS et le CRP santé a été conclue avec comme but de mettre en œuvre au sein du centre d'études en santé une activité de recherche en médecine du sport, répondant aux besoins spécifiques du DMS.

En 2006-2007 une étude rétrospective sur l'incidence des blessures aiguës et lésions de surcharge chez les jeunes sportifs de haut niveau au Luxembourg a été réalisée et présentée au grand public.

En 2007-2008 3 études sont à réaliser :

- un suivi prospectif des jeunes athlètes qui intégreront la nouvelle structure « sport-études » (volume d'entraînement, de compétition et les risques de blessures) ;
- une évaluation des aptitudes fonctionnelles des jeunes athlètes des centres de formation, associées à un suivi prospectif des blessures. Ceci permettra de dresser un profil à risque ;
- une étude centrée sur les représentations, les qualités, les besoins des entraîneurs des clubs et des fédérations sportives encadrant des jeunes. Cette étude aborde la question de la formation des entraîneurs et du soutien pouvant leur être apporté dans une perspective de maîtrise des lésions et blessures des sportifs.

6.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

La collaboration entre le service-médico-sportif du DMS et le service de médecine du sport du CHL a été intensifiée au courant de l'année 2007.

6.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 144 contrôles ont été effectués en 2007, dont 81 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ces derniers, 72 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée. L'analyse d'un échantillon d'urine réalisée sur une sportive luxembourgeoise en équitation a conduit à un contrôle positif. Le conseil de discipline a été saisi de l'affaire en juin 2007. L'athlète a été sanctionnée par sa fédération.

En novembre 2007, l'ALAD a engagé une responsable administrative à raison de 40 heures par semaine. La personne responsable depuis 2002, engagée à seulement 8 heures par semaine, a quitté l'agence en fin d'année.

La collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a également été intensifiée.

6.8. La lutte antidopage au niveau international

UNESCO – A la suite du dépôt par le Luxembourg, le 11 décembre 2006, du trentième instrument de ratification, la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007.

Dès les 5 au 7 février 2007 s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris la Première Conférence des Etats Parties à la Convention en présence de plus de 90 pays. Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a souligné : « Aucun instrument juridique international élaboré par l'UNESCO n'a été ratifié avec une telle rapidité. La lutte antidopage est inscrite pour la première fois dans le droit international. Les gouvernements, les fédérations sportives, le mouvement olympique et les sociétés civiles disposent désormais d'un véritable instrument juridique international contraignant. »

La présidence a été attribuée au Ministre russe des Sports Vyacheslav Fetisov et en particulier le Standard International de la Liste des Interdictions du Code mondial antidopage a été approuvé.

Conférence mondiale – Après Lausanne, en 1999, et Copenhague, en 2003, la 3^e Conférence mondiale contre le dopage dans le sport s'est tenue du 15 au 17 novembre 2007 à Madrid.

Sur le plan européen, et dans le cadre de la présidence portugaise de l'UE, la Conférence mondiale fut précédée le 24 octobre 2007 à Lisbonne d'une Conférence Paneuropéenne sur la lutte contre le dopage dans le sport et le 15 novembre 2007 à Madrid d'une réunion informelle ad hoc des Ministres européens en charge des Sports.

Le Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage a adopté le nouveau Code mondial antidopage qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

En ce qui concerne les changements du Code révisé, l'une des mesures essentielles concerne la flexibilité des sanctions. Des circonstances atténuantes et aggravantes permettront de moduler les suspensions selon la volonté ou non de tricher du sportif coupable. La complexité accrue risque de constituer une difficulté pour mettre au point des pratiques juridiques.

La liste 2009 des substances et méthodes interdites divise d'un côté les stéroïdes, hormones et certains stimulants forts, de l'autre les « substances spécifiées » susceptibles d'être soumises à des peines allégées.

Des amendes peuvent être infligées sans cependant réduire une période de suspension ou autre sanction.

Une suspension provisoire pourra intervenir dès l'analyse positive de l'échantillon A.

Aux infractions non analytiques aveux, tentative, témoignage, procédures judiciaires, est rajouté un suivi biologique anormal.

La définition du sportif est revue et elle établit que les sportifs à tous les niveaux, inférieurs, national, haut niveau, sont assujettis aux règles antidopage et les programmes d'information et d'éducation sont à renforcer en conséquence.

De pair avec l'incitation aux aveux qui est faite aux sportifs, ceux-ci sont appelés à fournir des informations pour la découverte de cas de dopage.

Est considérée comme une infraction le fait d'avoir manqué sur une période de 18 mois trois contrôles par défaut de localisation appropriée ou autre.

Les principes relatifs à la protection des données à caractère personnel des sportifs seront précisés.

Comme successeur de Dick W. Pound (Canada), à la suite du retrait de l'ex-ministre français des sports, Jean-François Lamour comme candidat gouvernemental européen quelques semaines auparavant, l'Australien **John Fahey**, ancien ministre des finances, a été élu à la présidence de l'Agence Mondiale Antidopage.

Le Suédois Arne Ljungqvist, président de la commission médicale du CIO, a été élu vice-président.

CAHAMA – Dans le cadre du Conseil de l'Europe et du groupe de suivi de sa Convention contre le dopage est mis en place un comité ad hoc Forum européen de coordination pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA). Le CAHAMA est l'organe approprié où des experts gouvernementaux peuvent avoir accès aux informations relatives à la gouvernance de l'AMA, préparer les positions européennes sur les questions politiques et participer ainsi aux processus décisionnels selon les aspirations de l'ensemble des Etats européens.

Lors de plusieurs réunions en 2007 ont notamment été analysés la révision du Code mondial antidopage et les relations entre celui-ci et les Gouvernements.

6.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Hombourg et Sarrebruck ont été entretenus.

7. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Si le Département ministériel peut avoir des initiatives propres et continue d'être organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il essaye surtout d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. Il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles ont pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi, en 2007, le service concerné a édité la 22^e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir au Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux. Pour la seconde fois une diffusion parallèle par les canaux d'une grande chaîne commerciale a été testée avec succès.

Le département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 10 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 11 février 2007 à Luxembourg (COQUE)
- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
Dimanche, 10 juin 2007 à Clervaux
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 17 juin 2007 à Ettelbruck
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 1^{er} juillet 2007 à Luxembourg
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi, 14 et dimanche, 15 juillet 2007 à Echternach
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Mercredi, 15 août 2007 à Remich
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Dimanche, le 19 août 2007 à Schiffflange
- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche 14 octobre 2007
- Journée Nationale du Rugby, organisée par la FLR
Samedi 6 et dimanche 7 octobre 2007 à Luxembourg

- Journée Nationale de la Natation
Dimanche, 25 novembre 2007 à Luxembourg (COQUE) et à Diekirch

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2007 a vu une participation à peu près identique à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, Colmar-Berg et Schifflange ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites, bien que n'atteignant pas les chiffres de l'année-record 2005, reste cependant toujours largement supérieur à celui des années d'avant. 898 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé. Une légère augmentation au niveau des échecs a été constatée au fil des dernières années et s'est confirmée pour 2007.

Nombre de réussites en 2007

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	402	360	93
16 – 39 ans	9	16	3
40 – 59 ans	3	1	
60 ans et +	11		
Total :	425	377	96
Total général :	898		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour personnes âgées. En 2007 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 2 juin à Contrexéville (F), à laquelle environ 250 participants luxembourgeois se sont déplacées. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2008 avec une fête sportive analogue qui aura lieu le 21 juin 2008 à Schwalbach (D).

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Suite aux résultats de l'étude « Gesundheit, motorische Leistungsfähigkeit und sportlich-körperliche Aktivität von Kindern und Jugendlichen in Luxemburg » menée par le MENFP/SCRIPT, auquel le Département ministériel des Sports été dès le début étroitement associé, un plan d'action national a été annoncée par 3 ministres, dont le Ministre des Sports.

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des 3 ministères susmentionnés ainsi que du Ministère de la Famille et de l'Intégration assure la mise en œuvre de ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports a annoncé des initiatives dans 4 grands axes :

- compléter et diversifier l'offre sportive en collaboration avec des partenaires sur le terrain les plus divers ;

- renforcer la formation de cadres pour enfants et jeunes en collaboration avec les fédérations sportives et les organismes de jeunesse ;
- élaborer des propositions pour des aménagements et infrastructures favorables au mouvement ;
- mener des projets-pilotes avec des communes en vue de la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique.

Quatre projets-pilotes (« Präizerdau aktiv », « Beetebuerg bewegt sech », « Fit Wooltz » et « Fit Réiser ») sont en chantier et à des stades différents d'avancement. Ces projets ont pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants du sport dans ces communes, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

Le Département ministériel des Sports, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a lancé une initiative ayant pour but de promouvoir – à travers une campagne pluriannuelle – 4 activités physiques sportives dont la pratique a un grand potentiel d'effet sur la santé : la marche, la course à pied, la natation et la randonnée à vélo. Dans la campagne « Meter fir Meter » ces activités seront sélectivement promues ensemble avec les fédérations sportives régissant ce sport (FLMP, FLA, FLNS, FSCL) entre 2007 et 2010 et verront apparaître des programmes d'encouragement axés surtout sur des débutants et non-pratiquants. Ainsi pour 2007, la course à pied a fait l'objet de la campagne « Nei derbäi » lancée avec la collaboration de la FLA et s'adressant aux néophytes de la course à pied.

227 nouveaux pratiquants de la course à pied se sont inscrits dans le programme « Nei derbäl » et ont été accueillis dans 11 cellules d'entraînement mises en place dans le pays. Parallèlement, sous l'égide du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, des actions de promotion pour la course à pied ont été réalisées sous la même enseigne dans les écoles primaires et post-primaires.

Ainsi « Meter fir Meter- meng Klass leeft e Marathon » a connu la participation de 2.100 classes du préscolaire et primaire qui, au total ont couru pendant la semaine du 18 au 22 juin plus de 123.000 kilomètres, soit plus de 3 fois le tour de la terre.

Pour les lycéens, la devise était « Meter fir Meter, mir lafen an d'Zukunft », projet lors duquel toutes les minutes courues par tous les élèves des lycées du pays ont été comptabilisées et projetées dans le futur pour atteindre la date virtuelle du 26 mai 2011.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent à 5 occasions en 2007 avec un stand :

- à l'occasion du « relais pour la vie » (4 mars)
- d'une semaine « Gesond iessen, méi bewegen » au centre commercial « Belle Etoile » (du 25 au 28 avril)
- d'une semaine « Kannerwelt » au centre commercial « City Concorde » (10 au 19 mai)
- au Diddelenger Gesondheetsdag (30 juin)
- aux « Gesondheetsdeeg 60+ » du 15 au 17 novembre, journées organisées par Belle Etoile s.a.

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Working Group « Sport and Health »), institué suite à la réunion informelle des Ministres de Sports 2005 à Luxembourg. Ce groupe de travail

s'occupe actuellement de l'élaboration de recommandations européennes concernant les activités physiques nécessaires au maintien de la santé.

8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

La première partie du projet de pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, a été achevée en 2007 avec en point de mire la mise en place d'une exposition permanente au Hall d'entrée de la COQUE. Vu le volume des documents à consulter, l'achèvement du projet a nécessité plus de temps qu'initialement prévu. L'ouverture de cette ébauche d'un « Musée du sport luxembourgeois », en mars 2007, a permis au grand public d'une part de se remémorer les grands moments de l'histoire du sport au Luxembourg et l'a rendu d'autre part attentif au fait que le Département ministériel des Sports dispose d'objets et de documents authentiques pouvant être consultés voire, dans certains cas, empruntés.

Dans ce même contexte, le Département ministériel des Sports a édité un livre - catalogue sur cette exposition permanente avec notamment comme contenu toutes les photos ainsi que les objets exposés.

En effet le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'INS a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2007 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, démarré en 2004 après le transfert des archives à l'Institut National des Sports respectivement à la COQUE, faute d'espace suffisant, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2007. Citons e.a. l'exposition organisée dans le cadre du Tour de France.

9. WIBBEL & DRIBBEL

L'idée d'organiser une action de promotion sportive réservée aux enfants de la 5^e et 6^e année respectivement aux enfants de la 4^e année primaire a été lancée en 1991 par le Ministre des Sports d'antan.

L'action était destinée à

- créer et renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport;
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une douzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports, l'action 2007, comme celle de 2005 et 2006, s'est déroulée dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assuré par environ quatre-vingts animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations.

Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

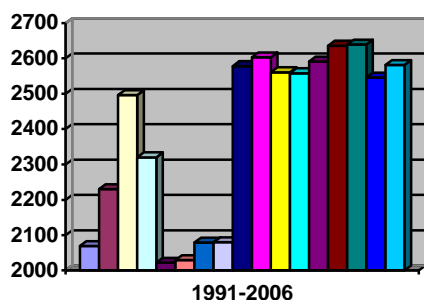
Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à la limitation du nombre des classes participantes pour les raisons énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2008, également à la Coque, est déjà programmée.

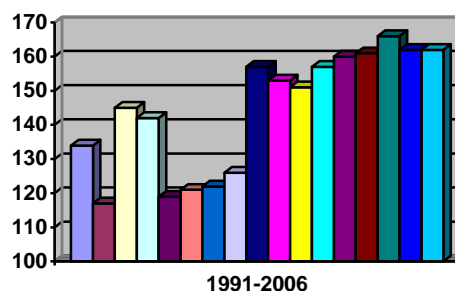
Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77

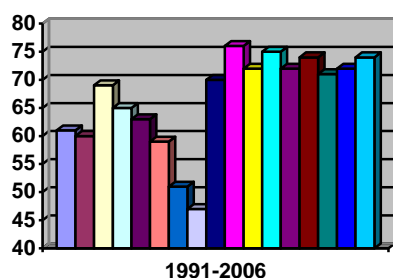
élèves participants



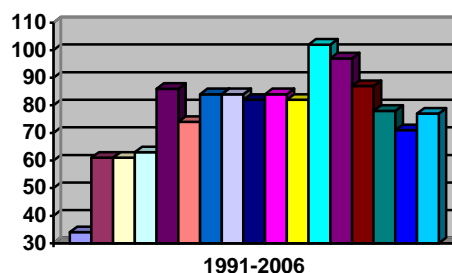
classes participantes



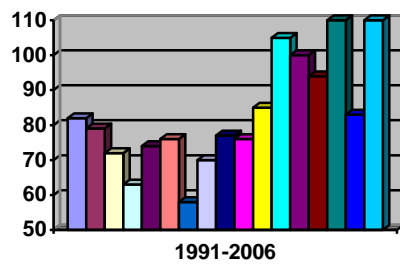
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



10. BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE

10.1. Base Nautique de Lultzhausen

La base nautique en tant que telle n'existe plus à l'heure actuelle. Ayant fait l'objet d'un vaste projet de rénovation et d'extension, celui-ci a dû être abandonné pour des raisons de graves insuffisances de solidité de l'ancien bâtiment, et, en raison de coûts excessifs pour la rénovation et la consolidation du bâtiment selon les règles de l'art, la décision fut prise de l'abandonner en fonction d'une nouvelle infrastructure.

Les travaux ont démarré en janvier 2007, notamment avec la démolition de l'ancien bâtiment. En décembre, les gros-œuvres de la nouvelle base étaient aux deux tiers achevés, le clos et couvert se situera à la mi-année 2008. La mise en service est prévue pour la mi-année 2009.

La décision de concevoir une toute nouvelle infrastructure fut judicieuse, car cette construction prend en compte et respecte – bien plus que ne l'aurait pu faire l'ancienne base rénovée – toutes les exigences et besoins d'une infrastructure au service des sports nautiques, de l'instruction, de la pratique et même de l'enseignement.

Il reste à ajouter que parallèlement au chantier principal, la remise souterraine existante et les alentours sont également adaptés pour former un ensemble fonctionnel lors de la mise en service définitive.

Pendant cette phase de construction, les activités normales (initiations, classes scolaires, entraînements) ne sont pas au chômage, mais fonctionnent suivant un rythme très rigoureux et souvent difficile au moyen d'un certain nombre de containers mis à disposition par l'Administration des Bâtiments Publics.

10.2. Base Nautique de Liefrange

La base nautique en question est mise à disposition de la Fédération Luxembourgeoise de Voile. Elle est destinée à lui servir de pied-à-terre aux abords du Lac de la Haute-Sûre et elle est gérée pour le compte de l'organisme faîtière par le club de voile local – gestion d'ailleurs parfaite et en tant que père de famille.

En service depuis plus de dix ans déjà, ce bâtiment faisait également l'objet d'une révision complète, et en conséquence un certain nombre de travaux de réparation et de rénovation (peintures, carrelages, étanchéisations, maçonneries) ont été effectués tout au fil de l'année. Ces travaux seront terminés au début de 2008. Les travaux en question n'ont pas entravé le fonctionnement normal des activités sportives.

11. EQUIPEMENT SPORTIF

Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les cinq dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €

Pour les exercices 2008 et 2009, il est prévu d'alimenter le fonds avec deux dotations de respectivement 10.500.000 et 11.500.000 €.

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, d'un ralentissement d'exécution, de suppressions de plusieurs équipements prévus au départ ainsi que d'économies sur les coûts subsidiés des projets, un montant de 10.000.000 € ne sera pas versé au fonds d'équipement sportif comme alimentation pour le huitième programme quinquennal et l'enveloppe financière globale nécessaire est arrêtée à 110.000.000 €.

4 listes des projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux des respectivement 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Il s'agit en l'occurrence de 96 installations, dont 7 projets d'intérêt national, c.-à-d. :

- 9 halls multisports ;
- 10 halls des sports ;
- 6 salles des sports ;
- 1 centre de salles sportives spécifiques ;
- 2 salles de gymnastique spécifiques ;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 20 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 26 plaines multisports ;
- 12 piscines couvertes ;
- 1 piscine de plein air ;
- 1 patinoire (installation d'intérêt national) ;
- 1 piste cycliste (projet d'intérêt national) ;
- 1 centre national de boules et pétanque ;
- 1 centre national de quilles ;
- 1 stade d'eau vive (projet d'intérêt national) ;
- 1 centre de tir à l'arc à grande distance (installation d'intérêt national) et
- 1 aérodrome (installation d'intérêt national).

76 projets sont en service, 8 projets sont en construction et 12 projets sont au stade de l'étude.

Il est à relever que le 8^e programme n'est plus grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par cinq dotations afférentes de 3.000.000 € en 2003 et 2004 et de 3.500.000 € en 2005, 2006 et 2007. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2008.

Depuis 2003, 60 projets de rénovation ont pu bénéficier de ce nouveau fonds, c.-à-d.

- 15 halls sportifs,
- 24 terrains de football,
- 3 stades d'athlétisme,
- 10 installations de tennis,
- 1 piscine de plein air,
- 3 terrains multisports,
- 1 patinoire,
- 2 boulodromes et
- 1 stand de tir aux armes sportives.

38 autres sont en cours de réalisation et d'instruction administrative.

Il s'agit en l'occurrence de :

- 11 halls sportifs,
- 15 terrains de football,
- 2 stades d'athlétisme,
- 5 installations de tennis,
- 2 piscines couvertes et
- 3 terrains multisports.

12. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. Réunions informelles des Ministres des Sports UE

Précédées chaque fois par une réunion des directeurs des sports les 1^{er} et 2 février à Bonn et du 12 au 14 juillet à Lisbonne, il y eut en 2007 deux réunions informelles des Ministres des Sports de l'UE

- les 12 et 13 mars à Stuttgart et
- le 25 octobre à Lisbonne.

Conclusions de Stuttgart

Livre blanc de l'UE sur le sport

Comme elle l'avait annoncé sous présidence finlandaise, la Commission présente les travaux de préparation pour l'édition d'un Livre blanc sur le sport. Le but en est la prise en compte plus globale du sport dans la politique européenne, répondant aux spécificités du secteur sportif qui ressortent notamment de la Déclaration de Nice de 2000.

Dans un dialogue intense avec les organisations sportives, l'équilibre est à établir entre l'autonomie du sport et la sécurité juridique à offrir aux acteurs du sport compte tenu du droit communautaire.

Sport et économie

Des données détaillées du sport dans le produit intérieur brut (PIB) et les retombées en termes d'emploi sont à recueillir. Un compte satellite du sport est à établir à ces fins dans les Etats membres ainsi qu'au niveau européen.

Sport et intégration

Des mesures de qualification dans le domaine de l'intégration sont à mettre en œuvre avec un système de certification pour l'acquisition de compétences socio-éducatives.

Lutte contre le dopage

La création d'un réseau de communication est préconisée entre les organisations nationales antidopage au sein de l'UE.

Un aperçu global des réglementations est sollicité auprès des Etats membres en matière de définition de la possession de substances dopantes comme infraction pénale.

Sport et violence

Le modèle d'un emploi transfrontalier d'agents de police mérite d'être développé et les stewards dans les stades doivent être dotés d'une qualification répondant à des normes. Une recherche scientifique renforcée est à consacrer aux phénomènes de violence liés au sport.

Conclusions de Lisbonne

Traité de Lisbonne

Le texte convenu offre enfin une base formelle et solide en développement du sport au sein de l'Union, des réunions formelles des Ministres des Sports et la perspective d'un nouveau programme européen pour le sport.

Livre Blanc sur le Sport

En l'état actuel, la portée juridique et politique du Livre blanc est étroitement liée à l'article sur le sport au Traité.

Le Livre blanc repose essentiellement sur trois axes :

- Le rôle sociétal du sport
Dans cette partie sont abordés : santé publique et activité physique, lutte contre le dopage, éducation et formation, bénévolat et citoyenneté active, inclusion sociale, intégration, égalité des chances, lutte contre le racisme et la violence, coopération et relations extérieures à l'UE, développement durable.
- La dimension économique du sport
Ce volet concerne l'impact économique du sport, le financement public du sport, les jeux et paris.
- L'organisation du sport et la spécificité sportive

Le plan d'action Pierre de Coubertin

De manière assez exhaustive le Livre blanc indique les secteurs couverts par le sport au niveau communautaire, aussi bien pour le sport amateur que pour sa dimension professionnelle.

Dans le respect de principe de la subsidiarité et sous réserve de la reconnaissance de l'autonomie de l'organisation sportive, une étroite coopération entre les Etats membres et la Commission s'impose pour la mise en œuvre efficace, transparente et rapide des cinquante-trois recommandations recensées dans le plan d'actions.

Coopérations approfondies

Ont été spécialement mentionnés la protection des mineurs, le financement du sport avec le besoin d'aborder les contributions des paris sportifs et des droits de télévision, l'activité des agents de joueurs, les équipes nationales ainsi que la protection de la formation locale dans l'optique de la compatibilité des règles pour les joueurs nationaux et la législation communautaire, la lutte contre le dopage.

Forum européen du sport

La volonté est manifestée de renforcer le dialogue structuré avec les partenaires sociaux et les agents du sport grâce à un forum européen du sport.

12.2. Conseil de l'Europe

12.2.1. Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg

Conformément à la décision des ministres européens du sport en octobre 2006 à Moscou, le Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) a été aboli au terme du 31 décembre 2006 et le bureau de l'ancien CDDS proposait dans une réunion de préparation en date du 8 février la conception du nouvel Accord Partiel.

La particularité de ce nouvel organisme – des accords similaires dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la santé, du transport ont fait leur preuve depuis de longues années au sein du Conseil de l'Europe – est notamment que son fonctionnement est indépendant du budget du Conseil de l'Europe, que les pays adhérents paient une cotisation de membre annuelle, qu'un programme politique pluriannuel est défini indépendamment des options politiques générales du Conseil de l'Europe, et qu'un programme d'action annuel est fixé suivant les problèmes pendants et selon des possibilités budgétaires.

Ayant fait partie des pays fondateurs du CDDS, le Luxembourg n'a pas manqué d'être parmi les premiers pays à adhérer à l'Accord Partiel sur le Sport.

Dans une réunion constitutive les 1^{er} et 2 juin au Palais de l'Europe à Strasbourg, l'Accord Partiel Elargi sur le Sport est formellement instauré avec la présence de 19 pays participants.

Les missions sont définies comme suit :

- développer des stratégies pour les politiques du sport et définir des normes adaptées reflétant l'importance du sport dans la société moderne, en coopération et dialogue avec toutes les parties concernées ;
- favoriser et assurer la coordination des politiques et normes relatives au sport au sein des et entre les Etats parties, notamment afin de soutenir la plus large diffusion possible de pratiques sportives saines et respectueuses des valeurs éthiques ;
- proposer des politiques pour répondre aux problèmes qui se posent dans le sport au niveau international ;
- promouvoir le développement du sport, moyen de favoriser un style de vie sain ;
- suivre l'application de la Charte européenne du sport et du Code d'éthique sportive dans les Etats membres de l'Accord et poursuivre les actions de renforcement des capacités dans le domaine du « Sport pour tous » ;
- préparer régulièrement des réunions de niveau ministériel, ouvertes à la fois aux membres de l'APES et à tous les autres Etats parties à la Convention culturelle européenne, et assurer le suivi approprié.

13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

13.1.1. Le bâtiment central

En 2007 a eu lieu la deuxième phase du programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui prévoit, sur une période de quatre exercices, l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

L'accueil en automne 2007 de quatre classes scolaires dans le cadre du projet sport-études a rendu nécessaire le renouvellement et le perfectionnement de l'équipement de la cuisine, ainsi que la modernisation des quatre salles de classe leur affectées.

Durant la phase transitoire du passage progressif à vingt-et-une classes scolaires et jusqu'à la construction d'un bâtiment scolaire proprement dit, il est envisagé de procéder pour les années à venir à l'aménagement d'une infrastructure provisoire afférente. Il s'agit d'un tract de conteneurs à installer sur l'actuelle aire du lancer de poids, de l'arrangement provisoire de la terrasse adjacente au grand réfectoire comme salle à manger et à l'aménagement d'aires de stationnement supplémentaires pour les voitures.

13.1.2. Le hall multisports

L'année 2007 a vu l'achèvement de la remise en état global du hall multisports, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, de l'accueil, des tribunes, des installations techniques et sanitaires, des vestiaires-douches, des possibilités de stockage du matériel de sport, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale.

13.1.3. Le stade multisports

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2010/2011.

13.1.4. Le garage des véhicules automoteurs

Fin des travaux de modernisation et de transformation des garages des véhicules automoteurs, permettant non seulement l'entreposage de l'ensemble des machines d'entretien et des différentes voitures utilisatrices, mais également un meilleur service d'entretien par le personnel ouvrier sur place.

13.1.5. Bâtiment annexe Luxembourg-Pulvermuhl

Fin de la remise en état des bureaux et autres rénovations programmées dans l'intérêt du service sport-loisir et du patrimoine sportif du département ministériel de sports.

13.1.6. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2007

Recettes : 116.546 €

Frais de fonctionnement courants : 365.215 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 32 %

13.1.7.1. Service logement-restauration

En 2007, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.638	5.483	14.634

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis avant les entraînements.

13.1.7.2. Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sportives et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.010 heures
Salle de classe 2 :	1.110 heures
Salle de classe 3 :	660 heures
Salle de classe 4 :	560 heures

13.2. Installations sportives

13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	360	/	10	80	450
Salle gymnastique	950	360	/	/	1310
Salle de judo	240	/	/	/	240
Salle de musculation	240	/	/	/	240
Terrain de football	250	160	/	/	410
Installations d'athlétisme	300	/	10	/	310
Terrain polyvalent	168	/	/	/	168
Beach-Volley	340	/	20	/	360
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	3648	520	40	80	4288

Il est à noter que les salles multisports, de judo et de musculation n'ont été rouvertes qu'en automne 2007 en raison des travaux de modernisation du hall multisports.

14. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE

L'issue du parachèvement du Centre des Salles et du lancement des activités au fur et à mesure de l'équipement des espaces, le Centre National Sportif et Culturel Coque a atteint son rythme de croisière en 2007, marqué par une intensification de l'utilisation sportive du Centre, par les fédérations et par la clientèle privée, individuelle ou d'entreprise. Conformément au souhait du Conseil d'Administration, l'accent est mis sur le service, l'écoute, la fidélisation plutôt que sur le développement de nouvelles activités. Les manifestations d'envergure ont été orientées en tenant compte des missions prioritaires du Centre et de la programmation considérablement variée de cette année culturelle au Grand-Duché.

Les travaux de rénovation du Centre Aquatique, longtemps retardés, sont en cours. L'ancienne cafétéria abrite le restaurant la Perla, le Dive'inn et deux salles multifonctionnelles, des accessoires indispensables à la qualité de service offerte aux sportifs. La transformation et la modernisation du sauna ont débuté fin 2007. La réfection de la façade, des vestiaires et de la plage a été remise en 2008 et il faudra attendre 2009 pour que la Coque fonctionne de nouveau à plein avec son Centre Aquatique.

14.1. La Consolidation des activités du Centre des Salles

14.1.1. Le Sport

14.1.1.1. Le sport fédéral

- Entraînements et manifestations sportives

Le Centre accueille désormais 21 fédérations sportives, dont 15 s'entraînent régulièrement. Les Fédérations reconduisent, certaines depuis 5 années, des événements sportifs fédéraux au Centre Aquatique et au Centre des Salles.

FLVB :	Novotel Cup 2007 Finales des Coupes
FLH :	2 matchs de qualification Championnats d'Europe Demi-finales et finales des Coupes Seniors et Jeunes Challenge Trophy 2007
FLA :	7 meetings, dont l'international Pedus-Meeting
FLF :	Tournoi U-14 et U-15
FLNS :	Euro-meet 2007, CIJ Meet 2007
FLBB :	demi-finales et finales des Coupes 4 matchs de qualification Championnat d'Europe 3 matchs FIBA Euro Cup Women
FLQ :	Eurobowl 2007
FLTT :	Championnats Nationaux Individuels Seniors 2 nd Luxembourg Open TT Championships Internationale Jugendmeisterschaften
FLTRI :	Indoor Triathlon 2007 – Innovation dans la grande région
FLGYM :	FLGYM Open
FELUBA :	Finales de Coupes Youngsters International 2007
FLDE, FLCK, ENEPS, FLAM,...	

Il y a la qualité des installations, les facilités logistiques, l'installation d'un cabinet de kinésithérapie en partenariat avec le C.O.S.L., la mise à disposition pour les entraîneurs

fédéraux, de bureaux sur site qui complètent les installations de la Maison des sports à Strassen, les menus et collations adaptés aux besoins nutritionnels spécifiques des sportifs.

- Les compétitions de niveau international

Les manifestations d'envergure de niveau international attirent un large public et assurent à la Coque et au pays des retombées économiques et un rayonnement européen :

- le Championnat d'Europe de Volley-Ball Dames, retransmis par les télévisions de 18 pays, qui a attiré quelque 10.000 spectateurs ;
- le Championnat d'Europe « Professional Latin Showdance » organisé par la F.L.D.A. ;
- l'Euro-Meet avec des nageurs(ses) de renommée mondiale, Annika Lurz qui a approché le record du monde de natation 200 nage-libre de 2 dixièmes.

Les fédérations bénéficient de mises à disposition gratuites des installations de base nécessaires à leurs entraînements et manifestations. La contre-valeur, au tarif de location, reste 4.241.551,37 € pour l'année 2007 (progression de 0.06% par rapport à 2006).

- Les Stages de Groupes Sportifs

Dans ce domaine, l'extension de la gamme de restauration, notamment avec la Perla et sa structure d'accueil pour des groupes, a largement contribué à cet engouement.

La FLTT a organisé l'« Eurokids Plus », une semaine de stage en pension complète pour 34 jeunes de toute l'Europe accompagnés de 16 entraîneurs.

Le Centre accueille des groupes sportifs étrangers qui y organisent leurs stages en pension complète, des équipes et des athlètes internationaux belges, hollandais, de la Réunion et du Qatar (équipe nationale du lancer de marteau et équipe nationale d'athlétisme junior) dont le qatari Rashid Shafi Al-Dosari, qui, avec un lancer à 62,60m, s'est classé 11^e aux Championnats du monde d'athlétisme à Osaka.

14.1.1.2. Le Sport Scolaire

- L'évolution contrastée de la fréquentation

147.789 élèves de 32 établissements ont fréquenté le Centre au cours de l'année 2007. La baisse de fréquentation du Centre aquatique depuis 2005 (84.038 élèves, ce qui correspond à une baisse de -4,1%) se poursuit. Il y a la construction de piscines dans les établissements scolaires et des communes avoisinantes. En revanche, le Centre des Salles connaît une hausse de 4,9 %, 63.751 élèves. Globalement, la fréquentation est restée stable (-0.17 %).

- Une capacité d'accueil limitée

Pour la première fois, la capacité d'accueil de la Coque n'a pas suffi à toutes les demandes. Pour l'Education Nationale, le nombre de 15 espaces (8 au Centre aquatique et 7 au centre des salles) par heure, à raison de 6 heures en moyenne par jour et de 5 jours par semaine, ne peut pas être augmenté dans les créneaux horaires requis pour garder une qualité de service et des conditions d'entraînement optimales. Le développement du « sport-études », prioritaire à la Coque, requiert des solutions alternatives au sein d'autres structures.

- Les manifestations sportives d'élèves

L'édition 2007 du « Wibbel an Dribbel », organisée par le Département Ministériel des Sports, a réuni 2.700 élèves dans 12 ateliers de découverte animés par les fédérations respectives. 400 enfants ont participé aux deux « Freed mat Liichtathletik » organisés par la L.A.S.E.P., et 250 lycéens au « Fun in Athletics » de la L.A.S.E.L.

14.1.1.3. Le Sport Loisir

- Utilisations individuelles

26.791 particuliers ont profité des larges possibilités de sport loisir offertes par la « d'Coque Kaart » en formule Multi-Fit ou cycle de cours (+7,64 %). L'utilisation a été dynamisée par la mise en place du nouveau système de caisse.

- Le Sport d'Entreprise

Les entreprises sollicitent la Coque pour l'organisation de cours et tournois sur mesure pour leur personnel.

- L'ING europe marathon luxembourg

Depuis 2006, l'ING europe marathon luxembourg, offre à la Ville de Luxembourg et à la Grande région un rendez-vous sportif majeur avec 7500 participants et 2000 spectateurs à l'arrivée.

La formule d'entraînement au marathon connaît d'année en année un succès grandissant.

14.1.2. Conférences et séminaires

Le secteur des conférences et séminaires connaît un essor avec 5.061 participants. La tendance actuelle va vers le développement des séminaires étalés sur plusieurs jours et des formations hebdomadaires. De plus en plus d'entreprises combinent exposition-formation et sport conçus comme détente de fin de formation ou outil de team building.

Depuis trois ans, la Cour de Justice des Communautés européennes organise sa fête du personnel pour plus de 1.300 collaborateurs.

14.1.3. Les spectacles

Pour les grandes affiches, l'accent est mis sur des événements spécifiques de qualité dont l'organisation n'est possible qu'à la Coque. Ces manifestations attirent un public multiculturel, de tous âges et tous horizons, reflet du chaland de la Coque :

- Le Relais pour la Vie 2007, proposé par La Fondation Luxembourgeoise contre le Cancer, a vu courir 300 équipes de 20 personnes en relais pendant 24 heures.
- Brian Adams, pour son deuxième passage a drainé 4.500 spectateurs à l'Arena.
- Le match d'exhibition de tennis entre John Mac Enroe et Mansour Bahrami a affiché complet.
- Wrestling, WWE Smack Down a passionné 4.200 spectateurs.
- La Coque, en association avec le Charity Bikers et RTL a développé au Luxembourg le Military Tatoon qui a accueilli 4.500 spectateurs. Il est d'ores et déjà complet pour sa

réédition en 2008, et une seconde date a dû être programmée pour répondre à l'engouement du public.

- Pour fêter ses 5 ans et les 25 ans du Centre Aquatique, la Coque a imaginé, avec la chorégraphe luxembourgeoise Hélène Van den Kerkove, un spectacle illustrant les différentes facettes du sport en général et de la danse en particulier. La nuit des Olympiques a réuni un millier d'invités, clients fidèles, fédérations sportives, collaborateurs internes et externes et de manière générale tous les partenaires. Le « Luxembourg Gala Show, Dinner & More » pour 600 convives a marqué l'apogée des festivités alliant spectacle, gastronomie et action caritative menée en faveur du « Kannerheem Norbert Ensich » de la Croix Rouge.

14.1.4. La restauration et l'Hébergement

- L'hébergement

7.522 nuitées ont été enregistrées en 2007, soit une progression de l'occupation de 43%.

- La restauration

La Perla et le Dive'Inn (46.180 clients depuis l'ouverture en février) enrichissent l'offre gastronomique avec une cuisine méditerranéenne simple et adaptée tant à la restauration quotidienne qu'aux besoins des sportifs en stage. La clientèle, en augmentation continue, de la restauration est indispensable à la rentabilité d'un service 7/7 jours de 7 à 23 heures.

14.2. La rénovation par étapes du Centre Aquatique

25 ans après son ouverture, le Centre Aquatique fait l'objet d'importantes rénovations.

14.2.1. Le Sauna

Le sauna, actuellement en transformation, sera un centre de régénération pour les sportifs et complètera l'offre de la Coque aux particuliers soucieux de leur santé et de leur bien-être. Les travaux en cours n'ont pas altéré pour l'heure le fonctionnement du Centre Aquatique. Le parachèvement ira de pair avec la réfection de la façade de la piscine.

14.2.2. Centre Aquatique

Mi-juin, c'est le Centre Aquatique qui à son tour sera rajeuni et modernisé. Les travaux de remplacement de la façade seront réalisés de fin février à fin septembre avec l'inévitable fermeture du Centre Aquatique au public du 16 juin au 28 septembre.

14.2.3. Statistiques

Secteur	Centre des salles	Centre aquatique	Total par secteur
Activités sportives fédérales & scolaires	107.109	103.551	210.660
Activités sportives des particuliers	10.879	190.035	200.914
Spectateurs manifestations sportives	50.705	1.525	52.230

Spectateurs évènements de grande envergure	20.700		20.700
Conférences, séminaires, visites	5.340		5.340
Restauration	23.532	46.180	69.712
Hébergement	7.522		7.522
TOTAUX	227.312	339.766	567.078, soit une augmentation de la fréquentation de 7,49 % en 2007

L'audacieux pari de la Coque qui a fêté ses 5 ans en 2007 semble gagné comme en témoigne la hausse des usagers et visiteurs : 449.906 en 2004, 487.000 en 2005, 527.550 en 2006, et 567.078 en 2007. Seuls les frais liés aux activités de base fédérales et scolaires demeurent à la charge du contribuable.

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	768	76	844	350	50	400		80	50	45	1 419	27
A.L.P.A.P.S.	331	238	569	0	0	0		18	0	52	639	75
Arts martiaux	2 118	910	3 028	326	146	472		64	0	56	3 620	48
Athlétisme	1 071	718	1 789	187	124	311	1 200	74	62	32	2 268	22
Automobilisme	123	8	131	0	0	0		4	0	0	135	5
Badminton	464	332	796	13	8	21	523	26	2	9	854	21
Basketball	3 053	1 736	4 789	17	13	30	3 353	1158	0	0	5 977	33
Basketball Corporatif	232	15	247	0	0	0		0	0	0	247	17
Billard	233	20	253	0	0	0	171	0	0	0	253	19
Boules et pétanques	502	80	582	0	0	0	20	12	7	5	606	16
Boxe	52	4	56	42	38	80	7	24	12	8	180	6
Canoë/Kayak	41	14	55	33	9	42	20	20	0	7	124	5
Cricket	142	8	150	17	10	27	4	(28)	(8)	(9)	177	7
Cyclisme	401	54	455	1 163	219	1 382	366	1211	252	128	3 428	31
Danse	10	10	20	80	80	160	16	0	4	2	186	5
Darts	153	41	194	0	0	0		0	0	0	194	17
Echecs	701	56	757	0	0	0	181	0	0	0	757	17
Equitation	160	564	724	122	429	551	375	0	0	0	1 275	12
Escalade	116	66	182	389	234	623	149	15	10	20	850	10
Escrime	158	70	228	27	11	38	187	40	2	8	316	6
Football	28 329	1 010	29 339	2 807	99	2 906	13 194	0	0	0	32 245	111
American Football	35	9	44	5	1	6	8	0	0	5	55	3
Football corporatif	1 759	0	1 759	(78)	0	(78)					1 759	38
Golf	651	366	1 017	1 830	1 029	2 859	133	12	15	9	3 912	6
Golf sur pistes	38	9	47	38	26	64	8	8	4	2	125	3
Gymnastique	736	2 342	3 078	257	2 896	3 153	2 594	318	24	173	6 746	53
Haltéroph/lutte/powerl.	119	14	133	95	42	137	44	18	13	0	301	4
Handball	1 542	889	2 431	0	0	0	1 571	232	73	139	2 875	18
Handicapés	98	31	129	23	7	30		18	0	6	183	5
Hockey sur gazon	117	66	183	17	7	24	53	0	0	1	208	2
Hockey sur glace	213	5	218	45	0	45	148	36	30	8	337	4
Indiaca	52	71	123	0	0	0	19	1	0	0	124	10
Kickersport	280	9	289	0	0	0	76	2	1	1	293	18
Korfball	28	26	54	13	10	23	4	(3)	(6)	(6)	77	3
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134			0					6 134	35
Lasep (*)			0	2 305	2 153	4 458		335			4 793	66
Marche populaire				1 317	1 293	2 610		(360)			2 610	47
Moto-cyclisme	143	8	151	0	0	0	0	5	1	1	158	19
Musculat./body-build. (*)	30	3	33	3	4	7	5	9	7	0	56	7
Natation/sauvetage	443	448	891	517	482	999	634	232	(87)	0	2 122	12
Pêche sportive	2 296	270	2 566	124	8	132	370	(546)	(80)	(87)	2 698	80
Quilles	3 070	570	3 640	0	0	0	30	0	(5)	(6)	3 640	350
Rugby	464	21	485	(200)	(80)	(280)	271	33	13	52	583	3
Ski	122	33	155	58	32	90	73	40	0	2	287	10
Ski nautique	26	4	30	52	35	87	6	19	11	6	153	8
Sports de glace	61	69	130	25	164	189	37	27	5	14	365	5
Sports santé	0	0	0	504	76	580	0	108	0	0	688	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	422	183	605		0	0	(38)	605	15
Squash	198	30	228	76	16	92	26	3	6	1	330	10
Tennis	2 284	1 191	3 475	6 000	6 000	12 000	1 132	203	89	79	15 846	53
Tennis de table	2 841	863	3 704	349	253	602	1 696	(472)	(52)	(92)	4 306	97
Tir à l'arc	249	64	313	0	0	0	102	13	6	1	333	9
Tir aux armes sportives	3 467	297	3 764	0	0	0	119	3	0	3	3 770	21
Triathlon	288	76	364	0	0	0	100	12	0	3	379	12
Voile	101	24	125	0	0	0		0	0	0	125	7
Volleyball	594	770	1 364	194	141	335	463	151	0	0	1 850	33
Totaux: 56 fédérations	65 418	16 827	82 245	19 842	16 328	36 170	29 488	4 584	699	878	124 576	1 577

Remarques:

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données en 2006 (chiffres de 2005 repris, de 2003 pour musculation).

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total